

*infos* **PLEMET**  
**LA FERRIÈRE**

Bulletin municipal Avril / Mai / Juin 2020

**PROTÉGEONS  
NOUS**

**BRAVO SOIGNANTS.  
MERCÏ**

**PROTÉGEZ  
VOUS**

# Sommaire

## Edito P. 2

## Coronavirus P. 3 à 4

- CCAS
- Communiqué des médecins de Plémet
- Quel comportement à adopter
- Soutenez vos artisans et commerçants
- La Poste

## « Ça s'est passé sur Plémet » P. 5 à 6

- EHPAD
- Maquettes de Jean LOUET
- Sidonie PECHEUR
- Carnaval
- Transport scolaire
- Collège Louis Guilloux
- Collège Notre Dame

## « Ça s'est passé sur La Ferrière » P. 7

- Club des Aînés

## Conseil Municipal P. 7 à 10

- Séance du 27 février 2020

## En bref P. 10 à 12

- Service des Ordures Ménagères
- Redevance Ordures Ménagères
- Le Relais : collecte de textiles
- Urbanisme - LCBC

## Vie Associative P. 12 à 14

- Protection Civile
- Familles Rurales
- La Truite du Ridor
- Outil en Main
- Les ateliers loisirs et création
- Bibliothèque
- Toujours Belle La Vie
- Foire de St Lubin

## Instant détente P.15

- A vos casseroles
- Au jardin
- Sudoku
- Citation

## État civil - Mémento - Permanences P. 16

- État-civil
- Coordonnées mairie
- Service Enfance
- Les Urgences
- Maison des Services Publics de Loudéac

## Ours

<b>Date de parution :</b> Mai 2020	<b>Nombre d'exemplaire tiré :</b> 1 650 ex.
<b>Rédaction :</b> Mairie de Plémet	<b>Publication :</b> Mairie de Plémet

# Edito

Les services de la mairie restent joignables au téléphone au 02.96.25.61.10 ou par mail : [accueil@plemet.fr](mailto:accueil@plemet.fr)

## Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent, nous sommes tous impactés dans notre vie quotidienne, certains de nos proches sont atteints, d'autres n'ont pas survécu. Je pense aux familles endeuillées et je souhaite un prompt rétablissement aux malades.

Face à l'ampleur de la crise, le confinement s'est imposé. Du jour au lendemain il a fallu adapter les services municipaux, protéger nos agents et maintenir le service public. Très rapidement, les agents ont adapté leurs pratiques, le télétravail a été mis en place, mais chaque jour à la Mairie des agents décrochent le téléphone. Nous avons du faire face à des défis nouveaux. La commune a organisé l'appel des personnes vulnérables, nous avons géré les urgences sociales, nous avons permis aux plus fragiles d'entre nous de continuer à se nourrir.

Face à l'ampleur de la crise, l'état n'a pas été à la hauteur au moins au démarrage, nous avons du chercher des masques jetables que nous avons trouvés, grâce parfois à des donateurs anonymes et à la générosité de certaines entreprises.

Face à l'ampleur de la crise, nous aurions pu décider de tout arrêter, mais cela n'a pas été le cas. Les services de la Mairie ont reçu pour consigne de continuer à avancer sur tous les dossiers. Ainsi les projets de la rue de la Gare et de la Maison Le HO par exemple ne prendront pas trop de retard. Le programme d'entretien de la voirie a été attribué pour permettre son déroulement dès que les entreprises seront en mesure d'agir.

Face à l'ampleur de la crise, j'ai proposé, à Loudéac Communauté, avec les Maires du Quillio, de Merdrignac, d'Hémonstoir, un plan spécial d'un million d'euros pour aider nos commerces et nos petites entreprises. Notre proposition a été retenue et je m'en réjouis.

À la résidence de la Croix Gréau, des mesures très strictes ont été mises en place. Des tablettes numériques ont permis le maintien de certains liens sociaux en attendant la reprise des visites. Les agents des services techniques ont repris le travail très tôt après le début du confinement, je tiens à le souligner, car notre commune est une exception. J'ai décidé la reprise du travail pour les agents disponibles après avoir étudié les dispositions à prendre pour leur permettre de continuer à entretenir la commune en sécurité. J'ai vivement protesté lors d'entretiens téléphoniques avec le directeur régional de la poste afin d'obtenir la réouverture de la poste de Plémet, ce fut long mais le résultat est là.

Pour vous protéger après le 11 mai, j'ai décidé d'acheter des masques lavables, dont une partie sera disponible le 11 mai si tout se déroule comme prévu. Les modalités de distribution seront expliquées ultérieurement. En achetant les masques nous nous substituons à l'état dans la protection des Plémétais, c'est une mesure exceptionnelle. Pour nous protéger après cette période de confinement et dans la ligne des recommandations gouvernementales, les manifestations organisées par la commune sont annulées jusqu'à mi-juillet (la fête de la musique, la fête du 14 juillet). En ce qui concerne les commémorations, je déposerai le 8 mai une gerbe aux monuments de Plémet et de La Ferrière.

Pour conclure je veux remercier, sincèrement les soignants, les pompiers et les forces de l'ordre, mais également les bénévoles, les associations caritatives, les citoyens vigilants et bienveillants, les élus, toutes celles et ceux qui nous ont apporté leur aide pendant ces semaines si particulières.

Prenez soin de vous, n'hésitez pas à appeler la mairie en cas de besoin, A très bientôt J'espère

**Romain BOUTRON, Maire**

## CCAS

Face à la crise, les élus et les membres du CCAS se mobilisent pour former une chaîne permanente de solidarité. Pendant cette période de confinement, des personnes sont démunies pour faire leurs courses ; d'autres souffrent de la solitude. Les élus et les membres du CCAS ont appelé les personnes les plus vulnérables, en mettant en place des actions pour les courses, avec l'aide de bénévoles.

Tout cela se réalise en respectant les règles sanitaires pour éviter la propagation du virus.

- Les associations sont très actives
- La Croix-Rouge a distribué des chocolats aux résidents de l'EHPAD
- L'Atelier couture a fabriqué des masques pour le personnel soignant
- L'Association « Toujours Belle La Vie » a fêté le 1<sup>er</sup> mai à l'EHPAD, en offrant du muguet à chaque résident.

Merci à tous pour votre mobilisation et votre générosité.  
Merci au personnel du CIAS qui intervient à domicile, ce lien est essentiel en cette période de confinement et de solitude.  
Merci à nos soignants, en espérant que cette reconnaissance ne soit pas vite oubliée.

Elisabeth Poineuf, Adjointe



## Communiqué des médecins de Plémet

L'épidémie de COVID 19 est présente à Plémet comme ailleurs même si nous avons la chance de ne pas déplorer de décès pour l'instant. La Bretagne est relativement épargnée grâce, du moins en partie, à un confinement précoce et efficace.

### Ne perdons pas le bénéfice de ces longues semaines passées.

Continuez à respecter confinement et distanciations sociales tels qu'ils vous sont recommandés.

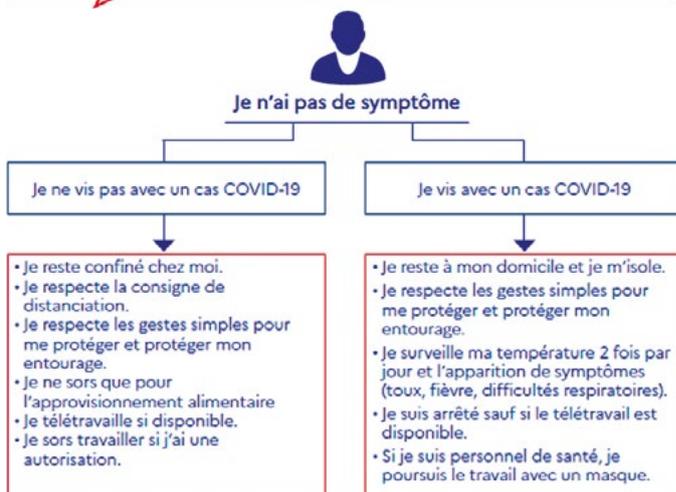
- Portez un masque, quel que soit le type, dès que vous sortez, y compris en faisant vos courses.
- Lavez-vous les mains aussi souvent que nécessaire.

La responsabilisation de chacun apportera plus de sécurité à vos proches et au reste de la population.

### Merci pour vous. Merci pour tous.

Le cabinet médical reste accessible et toutes dispositions sont prises pour éviter les contagions.

## Coronavirus : quel comportement adopter ?



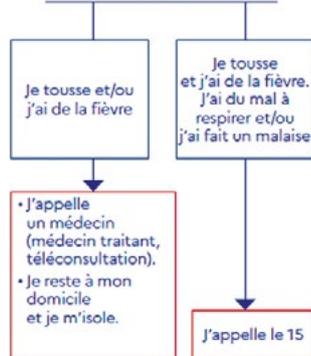
### COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Pour plus d'information concernant le coronavirus COVID-19 je peux consulter le site « [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) » ou appeler le numéro vert 0800 130 000



### J'ai des symptômes (toux, fièvre)



Pour rappel, les masques et les gants, ainsi que tous autres textiles sanitaires, les lingettes désinfectantes, les mouchoirs et les essuie-tout usagés doivent être mis dans des sacs résistants fermés. Ils doivent être, dans la mesure du possible, conservés vingt-quatre heures avant d'être jetés dans un sac-poubelle pour ordures ménagères. **Ne surtout pas les jeter sur la voie publique ou sur les parkings.**

Soutenez vos commerçants et artisans



**SOUTENEZ  
vos artisans &  
commerçants**  
**#AchetezLocal**



La Poste

Réouverture partielle du bureau de Poste Plémet **les lundi et mercredi**  
aux heures habituelles.



### EHPAD



La direction de l'EPMS Belna tient à remercier particulièrement l'ensemble de ses personnels hospitaliers et territoriaux pour leur dévouement et professionnalisme qui permettent, pendant cette période épidémique, de garantir la continuité du service public médico-social auprès des enfants et adultes en situation de handicap, mais également auprès des personnes âgées dépendantes.

La Résidence de la Croix Gréau remercie également la mairie de Plémet, l'association « Toujours belle la vie » et ses bénévoles, les partenaires du territoire, et toutes les autres personnes, de leurs dons ou attentions diverses visant à améliorer le fonctionnement de l'établissement, et à rendre plus agréable la vie de nos aînés en établissement (lunettes de protection, masques chirurgicaux, confection de masques en tissu et surblouses, fleurs, chocolats...).

Dans une période empreinte d'incertitudes et parfois de phases de repli, il est de bon ton de souligner ces élans de solidarité auprès des personnes les plus fragiles.

**S. HERVOCHON et C. PLOUNEVEZ**

Directeurs de l'EPMS Belna et de la Résidence de la Croix Gréau

### Maquette Jean LOUET

C'est en présence de sa famille et de ses amis, que Jean Louet a été reçu par la municipalité afin de présenter ses 6 maquettes représentant divers édifices de la commune :

- Eglise de Plémet
- Chapelle St Jacques
- Chapelle St Lubin
- Ancienne Mairie
- Château de Bodiffé
- Chapelle du sanctuaire Notre Dame de Querrien

Ses œuvres sont reproduites à l'identique, selon l'échelle souhaitée, avec un souci de l'exactitude jusque dans les moindres détails ; Ce qui confère à ses œuvres une réelle authenticité.



### Sidonie PECHEUR : décès de notre doyenne centenaire



Le 13 janvier dernier Sidonie avait fêté ses 100 ans. Née le 13 janvier 1920 dans le village de Rénoret, elle a épousé Pierre Pêcheur le 7 février 1939.

De cette union sont nés 8 enfants. Sidonie a tout d'abord travaillé chez des commerçants en région parisienne, avant de revenir à Rénoret pour aider ses parents à la ferme. Elle a ensuite travaillé chez M. et Mme Badoual, bouchers à la gare de St Lubin. Période difficile où Pierre a été fait prisonnier et envoyé en Allemagne pendant 5 ans. A son retour, il a travaillé à l'usine des Kaolins à Plémet. Au fil des années, la famille s'est agrandie de 15 petits-enfants et 19 arrière-petits-enfants.

Sidonie était à la résidence de la Croix Gréau depuis 2014 où ses 2 sœurs Simone et Louise-Anne sont également résidentes.

## CARNAVAL – mercredi 26 février

Cent cinquante enfants, dont trente-six du centre de loisirs et huit petits du multi-accueil, parés des milles couleurs des déguisements et grimés comme des lutins, ont participé au carnaval organisé par la municipalité. Après un défilé dans les rues jusqu'à la résidence de La Croix-Gréau, pour le plus grand plaisir des



résidents, puis jusqu'à la salle des fêtes, le spectacle « Le monde de ma valise » a ravi petits et grands. Un goûter composé d'un chocolat chaud, d'une brioche et d'une friandise a été servi aux enfants qui ont, ensuite, assisté au traditionnel lâcher de ballons très colorés.



## Demande de point d'arrêt supplémentaire pour le transport scolaire pour les écoles élémentaires et écoles élémentaires et maternelles de Plémet ou Circuit Collège - Lycée

Le Conseil Régional, organisateur des circuits scolaires, souhaite dès à présent connaître les besoins nouveaux à prendre en compte pour la prochaine rentrée scolaire de Septembre 2020 afin d'établir les différents circuits.

Les familles qui souhaiteraient des adaptations à ces circuits (arrêts supplémentaires) sont priées de bien vouloir

déposer une demande écrite, à la mairie de PLEMET ou de LA FERRIERE, avant le 20 mai 2020 dernier délai.

Pour les familles ayant des enfants au collège ou au lycée, merci de se connecter sur le portail breizhgo.bzh afin de réaliser votre inscription ou de la renouveler.

## Collège Louis Guilloux - Fête du Collège

C'est avec regret que nous vous faisons part du report de la Fête du Collège prévue le 17.05.2020.

Cet événement aura lieu à une date ultérieure, vraisemblablement lors de la prochaine année scolaire. **Le Bureau du FSE.**

## Collège Notre Dame de la Clarté

### Classes de sixième : Let's write to the Royal family !

Dans le cadre d'un projet intitulé « A Royal Christmas », les élèves de sixième du collège Notre-Dame de la Clarté ont réalisé des cartes de vœux pour la famille royale britannique.

Ce projet, organisé par Mme Ravenel, professeure d'anglais de l'établissement, a été l'occasion pour les élèves d'en apprendre davantage sur la famille royale. Les élèves ont été invités à découvrir les liens familiaux, divers titres royaux, plusieurs aspects de la vie quotidienne de la reine, ainsi que ses résidences et leur emplacement géographique.

Lors de la rédaction des cartes, les élèves ont fait le choix de s'adresser soit à la reine Elizabeth II, soit au Duc et à la Duchesse Cambridge (Kate et William). Par ailleurs, ils ont pu s'exprimer sur leur Noël en France, poser des questions variées, souhaiter un joyeux Noël et leurs meilleurs vœux pour 2020.



En amont, une comparaison entre les traditions de Noël en France et celles du Royaume-Uni avait été réalisée en classe. De même, les formules de politesse avaient été travaillées afin de s'adresser de manière formelle aux membres de la famille royale.

Les élèves ont pu décorer leurs cartes le temps d'une séance, avec originalité et créativité (couleurs, dessins, paillettes...) avant de les glisser dans des enveloppes, direction Londres !

Quelques semaines plus tard, une enveloppe en provenance de Kensington Palace nous est parvenue au collège. Et c'est avec le sourire que les élèves ont accueilli la nouvelle ! L'enveloppe a été ouverte en classe, les élèves étant impatients de découvrir son contenu. Une lecture de la carte s'en est suivie, dans laquelle Kate, William et leurs enfants transmettent leurs vœux les plus chaleureux aux élèves de sixième pour l'année à venir.



## Club des aînés

Les adhérents du club du 3<sup>ème</sup> âge ont l'habitude de fêter les anniversaires de chacun. Le jeudi 12 Mars, Pierre-Anne Le Mercier fêtait ses 70 ans entouré des octogénaires.



# Compte rendu Conseil municipal

Conseil municipal

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2020

Le 27 Février 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie de Plémet, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 33.

## DÉCISIONS DU MAIRE

### 1 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE POUR 2020 LE MAIRE A DÉCIDÉ

M. le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 30 janvier 2020, le Conseil Municipal a adopté, suite à sa présentation, le rapport d'orientations budgétaires 2020 qui fait état d'une part du bilan des investissements de 2019 et d'autre part, des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 et des engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

M. le Maire a rappelé également que lors du débat sur les orientations budgétaires, le Conseil Municipal a décidé d'allouer des crédits supplémentaires à l'opération 156 « voirie », en l'occurrence 170.000 € au lieu des 150.000 € indiqués dans le rapport.

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal le projet détaillé du budget principal pour 2020 issu de la note de présentation transmise avec la convocation.

M. le Maire a rappelé que les restes à réaliser 2019 – crédits budgétaires à reporter sur 2020 s'élèvent à 771.577,14 € en dépenses et à 493.511 € en recettes.

Le volume total du projet de budget de la Commune DE PLEMET pour 2020 est de 8.767.074,14 € en dépenses et en recettes réparti comme suit :

#### Section de Fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	BP 2020	Libellé	BP 2020
Charges à caractère général	917.400	Atténuation de charges	41.762
Charges de personnel	1.800.000	Produit des services	131.800
Atténuation de produits	8.400	Impôts et taxes	2.314.809
Autres charges courantes	484.000	Dotations et participations	1.592.554
Charges financières	47.286	Autres produits de gestion courante	144.800
Charges exceptionnelles	3.800	Produits financiers	0
Opérations d'ordre	212.054	Produits exceptionnels	5.000
Dépenses imprévues	5.000	Opérations d'ordre	0
Virement section investissement	752.785		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4.230.725</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4.230.725</b>

#### Section d'Investissement

DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	BP 2020	Libellé	BP 2020
Emprunt	129.100	Excédent reporté	
Subventions d'équipement	0	Subventions reçues	523.511
Immobilisations en opérations	4.407.249,14	Emprunts, dépôts	2.573.007,14
Autres immobilisations financières		Dotations, fonds divers et réserves	464.992
Opérations d'ordre		Autres immobilisations financières	0
Opérations patrimoniales	0	Produits de cession	10.000
		Virement section fonctionnement	752.785
		Opérations d'ordre	212.054
		Opérations patrimoniales	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4.536.349,14</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4.536.349,14</b>

#### Le Conseil a été invité à :

Approuver le projet de budget principal de la Commune DE PLEMET pour 2020 pour 8.767.074,14 € en dépenses et en recettes, arrêté comme suit

Section de fonctionnement : 4.230.725,00 €

Section d'investissement : 4.536.349,14 €

Voté à l'unanimité

### 2 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

M. le Maire a précisé que suite au regroupement des deux Communes historiques en une Commune nouvelle, le Conseil Municipal est appelé à voter un taux unique pour les 3 taxes. Ce taux représente le taux moyen pondéré, le taux de référence, soit respectivement pour la Taxe Habitation 17,89 %, Taxe Foncière Bâti 26,52 % et Taxe Foncière Non Bâti 68,55 %.

M. le Maire a rappelé également au Conseil Municipal que depuis 2017, qu'il est appliqué pour chaque commune historique un taux pour les 3 taxes qui sera lissé progressivement sur une période de 12 ans pour arriver à un taux unique pour le territoire de PLEMET. Les 3 taxes feront l'objet d'une intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans.

M. le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux uniques de références de 2019 sur 2020 comme suit :

TAXE	POUR MÉMOIRE – EXERCICE 2019			TAUX POUR 2020 (TAUX MOYEN PONDÉRÉ 2020)
	BASES NETTES PRÉVISIONNELLES 2019	TAUX	PRODUIT FISCAL ASSURÉ À TAUX CONSTANT	
Taxe d'Habitation	3 019 000 €	17,89 %	540 099 €	17,89 %
Taxe foncière bâtie	2 980 000 €	26,52 %	790 296 €	26,52 %
Taxe foncière non bâtie	174 400 €	68,55 %	119 551 €	68,55 %
<b>TOTAL</b>			1 449 946 €	

**Le Conseil a été invité à :**

- Confirmer que les 3 taxes – Habitation, Foncière Bâtie, Foncière Non Bâtie, feront l'objet d'un lissage, d'une intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans afin d'obtenir un taux unique pour le territoire.

Voter les taux uniques de référence pour 2020 comme suit :

TAXE	TAUX
Taxe d'Habitation	17,89 %
Taxe foncière bâtie	26,52 %
Taxe foncière non bâtie	68,55 %

- Compte tenu de l'intégration fiscale progressive sur 12 ans pour les 3 taxes, il sera appliqué pour chaque commune historique les taux de taxes suivants :

TAXE	LA FERRIERE		PLEMET	
	2019 – POUR MÉMOIRE	2020	2019 – POUR MÉMOIRE	2020
TH	16,40 %	16,40 %	18,06 %	18,06 %
TFB	22,50 %	22,95 %	26,93 %	26,88 %
TFNB	71,63 %	71,29 %	67,25 %	26,88 %

Voté à l'unanimité

**3 AFFAIRES FONCIÈRES**

**1-1 Cession de la parcelle ZC 169**

M. le Maire a présenté au Conseil Municipal une demande d'acquisition d'une parcelle communale, cadastrée 183 ZC 169, d'une superficie de 170m<sup>2</sup>. Un plan a été projeté en séance.

**Le Conseil a été invité à :**

Vu l'avis des Domaines en date du 09 janvier 2020

- Valider la Cession de la parcelle 183 ZC 169 d'une superficie de 170m<sup>2</sup> au prix de 0.50€/m<sup>2</sup> TTC
- Dire que les frais de Notaire seront à la charge des acquéreurs
- Autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**1-2 Projet de modification du cahier des charges – Lotissement du Clos Doré à St Lubin**

M. le Maire a informé le Conseil Municipal, que pour donner suite à une demande de propriétaires au Lotissement du Clos Doré, il a sollicité les colotis sur une modification d'une clause du cahier des charges du lotissement. Pour rappel, Le cahier des charges régit les règles de vie du lotissement.

Pour le cahier des charges du Clos Doré, au chapitre 3, dans son article 6, il est fait mention que : « la réunion de plusieurs lots par un même propriétaire est interdite. Chaque lot devra être construit séparément. »

Il a été demandé aux propriétaires de se prononcer sur le projet d'autoriser ou non l'acquisition d'un lot par un propriétaire riverain au dit lot dans le cadre d'une extension de maison ne pouvant se faire sur le terrain déjà construit.

**Le Conseil a été invité à :**

En fonction des différents retours des propriétaires :

- Emettre un avis sur cette probable modification.
- Autoriser M. le Maire à effectuer les démarches administratives à ladite modification.

Voté à l'unanimité

**4 SDE – RUE DE LA CROIX YAVA – EFFACEMENT DES RÉSEAUX**

M. le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal la proposition du SDE pour les travaux d'effacement dans la rue de la Croix Yava. L'entreprise RESO a réalisé l'étude détaillée des travaux : basse tension, éclairage public, enfouissement des infrastructures de communications électroniques.

M. le Maire a proposé d'adopter les travaux d'effacement des réseaux pour cette rue.

**Réseau électrique**

MODE OPÉRATEUR	FINANCEMENT PAR LA COMMUNE	MONTANT DES TRAVAUX *	CONTRIBUTION DE LA COMMUNE **
Le SDE, Maître d'ouvrage, inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la Commune.	30 % du montant HT jusqu'à 125.000 € puis 54 % du montant HT jusqu'à 191.500 € Au-delà, coût HT des travaux (les plafonds de travaux sont annuels)	70.400 €	21.120 €

**Réseau éclairage public**

MODE OPÉRATEUR	FINANCEMENT PAR LA COMMUNE	MONTANT DES TRAVAUX *	CONTRIBUTION DE LA COMMUNE **
Le SDE, Maître d'ouvrage, inscrit la dépense en investissement et demande une contribution financière à la Commune.	60 % du montant HT	21.300 €	12.780 €

## Réseau téléphonique (intervention du SDE pour le génie civil)

	FINANCEMENT PAR LA COMMUNE	MONTANT DES TRAVAUX *	CONTRIBUTION DE LA COMMUNE **
<b>Génie Civil</b> Le SDE, Maître d'ouvrage, inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la Commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la sur largeur qu'ils occasionnent.	Le matériel à l'exception des citernes et des fourreaux en partie privative est fourni par France Télécom.  La pose et le terrassement sont du ressort de la collectivité.	14.000 € TTC	14.000 €
<b>Câblage</b>	Orange est maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la collectivité 18 % du coût HT correspondant.	Câblage et frais d'ingénierie = devis à transmettre par Orange	

\* Coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre

\*\* Ces montants doivent être inscrits en investissement au compte 204158 et amortis.

### Le Conseil a été invité à :

Engager le projet d'effacement des réseaux dans la rue de la croix Yava et approuver les modalités de financement suivantes, sur la base des estimations sommaires réalisées par le SDE, maître d'ouvrage :

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension de la rue de la Croix Yava** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 70.400 € Hors Taxes.

Notre Commune ayant transféré la compétence de base « Electricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30 %, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux.

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public de la rue de la Croix Yava** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 21.300 € HT (Coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre Commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

- **Le projet d'enfouissement coordonné des infrastructures de communications électroniques de la rue de la Croix Yava** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 14.000 € TTC.

Notre Commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructures de communications électroniques au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 100 % conformément au règlement

financier du SDE 22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la Commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle – ci.

Voté à l'unanimité

## 5 CONVENTION MÉGALIS – TRANSMISSION ELECTRONIQUES ACTES

M. Le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Commune adhère aux services proposés par Mégalis notamment l'envoi dématérialisé des actes soumis au contrôle de légalité et / ou au contrôle budgétaire, à savoir les délibérations et décisions du Maire ainsi que les actes budgétaires de la Commune.

M. Le Maire a précisé que si la Commune souhaite adresser ultérieurement de manière dématérialisée les actes liés à la commande publique ou les actes liés à l'urbanisme ou tout autre document devant être transmis en Préfecture au titre du contrôle de légalité, il est nécessaire d'adopter un avenant à la convention initiale. Afin de limiter les éventuels avenants à venir, M. Le Maire a informé le Conseil Municipal de l'existence d'une convention type à portée générale pour l'envoi dématérialisé des actes de la Commune au Représentant de l'Etat.

### Le Conseil a été invité à :

- Prendre acte de la convention type entre le Représentant de l'Etat et la Commune relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et / ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au Représentant de l'Etat.

- Adopter cette convention type entre la Préfecture et la Commune de PLEMET.

- Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention type

Voté à l'unanimité

## ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

### 1 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Considérant l'existence du dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école Simone Veil,

Considérant la demande des familles sur la prise en charge sur le temps périscolaire avant et après l'école des enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans,

Madame Boutbien Elodie, Adjointe aux affaires scolaires et périscolaires propose a proposé au Conseil Municipal :

- De modifier le Règlement Intérieur de l'accueil périscolaire afin de permettre dorénavant l'accueil des enfants dès 2 ans,

- Que cette mesure soit applicable uniquement pour les enfants propres et sans couche.

Elle a rappelé qu'il existe sur le territoire communal à la fois une Maison de l'enfance qui accueille les enfants à partir de 8 semaines jusqu'à 3 ans et que par ailleurs un tissu local d'assistantes maternelles répond aux besoins exprimés par les familles.

Elle a indiqué que cette mesure d'assouplissement de l'accueil des plus petits n'est pas une remise en cause des professionnels œuvrant sur le secteur mais un ajustement car la loi oblige la collectivité à accueillir, sans distinction tout enfant scolarisé, à la cantine.

Voté à 11 voix « Pour » et 7 voix « Contre »

## 2 MOTION POUR MAINTENIR LA MAIRIE DE LA FERRIÈRE ET SES HORAIRES

En 2016, il avait été décidé collectivement entre la commune de La Ferrière et la commune de Plémet de créer une commune nouvelle. Les élus des Communes historiques ont eu à cœur de tenir les engagements des deux conseils municipaux, dans une forme de respect mutuel.

En mars 2020 le nouveau conseil municipal sera issu d'une seule et même élection. Cette nouvelle page qui se tourne peut faire naître des craintes parmi les élus actuels et la population.

Afin de laisser le prochain conseil municipal travailler en toute

légitimité, Mme Anne CHARLES, maire déléguée de la commune de La Ferrière, et M. Romain BOUTRON, maire de la commune nouvelle de Plémet :

- Souhaitent réaffirmer l'importance du maintien des services dans la commune déléguée de La Ferrière, et formulent le vœu que soient conservés les horaires d'ouverture de la mairie de La Ferrière ;

- Formulent le vœu de conservation, des cérémonies au monument au mort et des rendez-vous importants de la vie communale de la commune déléguée de La Ferrière ;

- Souhaitent voir perdurer autant que possible le RPI, sur le site de La Ferrière.

### Le Conseil a été invité à :

- Décider de maintenir les services et les horaires d'ouverture de la mairie de La Ferrière

- Décider de conserver les cérémonies au monument au mort et des rendez-vous importants de la vie communale de la commune déléguée de La Ferrière

- Décider de faire perdurer autant que possible le RPI sur le site de La Ferrière

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à 21h30.

## En bref

# Informations - En Bref

## Services ordures ménagères

### Informations en contexte d'épidémie COVID-19

#### Collecte des Ordures Ménagères et du Tri sélectif

(sous réserve de modifications selon l'évolution sanitaire)

#### Collecte individuelle du Tri sélectif en sacs jaunes

La collecte individuelle du tri sélectif en sacs « JAUNE » reprend à compter de la semaine 19. Pour Plémet, la collecte reprendra le lundi 11 mai

Mai		Juin		Juillet		Août	
Dim. 1		Lun. 1	23	Mar. 1		Sam. 1	
Sam. 2		Mar. 2		Jeu. 2		Dim. 2	
Dim. 3		Mar. 3		Ven. 3		Lun. 3	
Lun. 4		Jeu. 4		Sam. 4		Mar. 4	32
Mar. 5	19	Ven. 5		Dim. 5		Mar. 5	
Mar. 6		Sam. 6		Lun. 6		Jeu. 6	
Jeu. 7		Dim. 7		Mar. 7	28	Ven. 7	
Ven. 8		Lun. 8		Mar. 8		Sam. 8	
Sam. 9		Mar. 9	24	Jeu. 9		Dim. 9	
Dim. 10		Mar. 10		Ven. 10		Lun. 10	
Lun. 11		Jeu. 11		Sam. 11		Mar. 11	33
Mar. 12	20	Ven. 12		Dim. 12		Mar. 12	
Mar. 13		Sam. 13		Lun. 13		Jeu. 13	
Jeu. 14		Dim. 14		Mar. 14	29	Ven. 14	
Ven. 15		Lun. 15		Mar. 15		Sam. 15	
Sam. 16		Mar. 16	25	Jeu. 16		Dim. 16	
Dim. 17		Mar. 17		Ven. 17		Lun. 17	
Lun. 18		Jeu. 18		Sam. 18		Mar. 18	34
Mar. 19	21	Ven. 19		Dim. 19		Mar. 19	
Mar. 20		Sam. 20		Lun. 20		Jeu. 20	
Jeu. 21		Dim. 21		Mar. 21	30	Ven. 21	
Ven. 22		Lun. 22		Mar. 22		Sam. 22	
Sam. 23		Mar. 23	26	Jeu. 23		Dim. 23	
Dim. 24		Mar. 24		Ven. 24		Lun. 24	
Lun. 25		Jeu. 25		Sam. 25		Mar. 25	35
Mar. 26	22	Ven. 26		Dim. 26		Mar. 26	
Mar. 27		Sam. 27		Lun. 27		Jeu. 27	
Jeu. 28		Dim. 28		Mar. 28	31	Ven. 28	
Ven. 29		Lun. 29		Mar. 29		Sam. 29	
Sam. 30		Mar. 30	27	Jeu. 30		Dim. 30	
Dim. 31	Pentecôte			Ven. 31		Lun. 31	

## Informations importantes

Le Centre de Tri GENERIS de PLOUFRAGAN nous informe que les opérateurs de tri retrouvent de plus en plus de déchets, de type ACTIVITE DE SOINS (masques, gants de protection, mouchoirs, et autres DASRI) sur les lignes de tri, nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer ces déchets (mouchoirs, gants de protection, masques et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dans le tri sélectif. Ils sont à déposer dans les conteneurs « Ordures Ménagères » dans des sacs fermés, dont on aura au maximum évacué l'air, pour éviter qu'ils n'éclatent et projettent des déchets lors de sa compaction dans le camion benne.

Les bons gestes barrières ne doivent pas être oubliés : lavage des mains avant de présenter le conteneur à la collecte et après l'avoir récupéré

# Déchetteries

## 1. Ouverture Particuliers - Professionnels

### Particuliers :

Accès avec un filtrage des véhicules suivant leurs plaques d'immatriculation (n° pair/ jours pairs et n° impairs/jours impairs)

**Du mercredi 6 mai 2020 au samedi 09 mai 2020** : uniquement pour les dépôts des déchets verts A compter du lundi 11 mai 2020 pour tous les dépôts

### Professionnels :

**A compter du mercredi 6 mai 2020** : accès sans rendez-vous, sans filtrage suivant la plaque d'immatriculation et pour tous les dépôts

En raison du contexte sanitaire actuel (COVID 19), et afin de garantir la sécurité la santé des agents et des déposants, l'ouverture des déchetteries aux Particuliers et aux Professionnels se fera suivant plusieurs règles et ces dernières devront être impérativement respectées :

- **L'accès aux Particuliers** ne sera autorisé qu'aux véhicules à moteur et **en fonction de la plaque d'immatriculation** : Lorsque le dernier numéro de la plaque d'immatriculation est pair, accès les jours pairs. Lorsque le dernier numéro de la plaque d'immatriculation est impair, accès les jours impairs. Exemple : Déchetterie de LOUDEAC : ouverture du lundi au samedi

**AA - 213 - BB**

Plaque impaire (3) vous pouvez vous rendre à la déchetterie les 7/05-9/05 - 11/05-13/05 - 15/05 - ...

**AA - 212 - BB**

Plaque paire (2), vous pouvez vous rendre à la déchetterie les 06/05-12/05 - 14/05-16/05 - 18/05 - 20/05 - 22/05

**9524 XZ 22**

(chiffre à prendre en compte le 4)

- Un pré-tri devra être effectué avant de se rendre à la déchetterie afin de diminuer les temps d'attente – si ce n'est pas le cas le déposant sera prié de quitter la déchetterie sans avoir effectué ses dépôts
- Le déposant effectue seul son dépôt et doit respecter la distance de sécurité avec le gardien
- Un seul passage sera autorisé par jour.
- 3 déposants autorisés en haut de quai à une distance réglementaire
- Il ne sera pas possible de déposer des déchets verts et se rendre ensuite en haut de quai pour d'autres dépôts (circulation spécifique) ou vice versa
- Les déposants doivent être munis d'une attestation dérogatoire sur laquelle est cochée la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ». (Jusqu'au 11 mai 2020)

DECHETTERIES	JOURS D'OUVERTURE 9H-11H45 - 14H-17H45	JOURS D'ACCÈS Plaque d'immatriculation Paire	JOURS D'ACCÈS PLAQUE d'immatriculation Impaire
<b>LOUDEAC</b> - Allée du Bosquet	Du lundi au samedi	06/05-12/05-14/05-16/05-18/05-20/05-22/05-26/05-28/05-30/05...	7/05-9/05-11/05-13/05-15/05-19/05-23/05-25/05-27/05-29/05 ...
<b>PLEMET</b> - ZA de Jeguet	Mardi - Vendredi	12/05-22/05-26/05-02/06-12/06-16/06-26/06...	15/05-19/05-29/05-05/06-9/06-19/06-23/06-30/06
<b>LA CHEZE</b> - ZA du Grand Clos	Mercredi	06/05-20/05-10/06-...	13/05-27/05-03/06-...
<b>PLOUGUENAS</b> - Catémoin	Jeudi	14/05-28/05-04/06-18/06-...	07/05-11/06-25/06-...
<b>CORLAY</b> - ZA du Poteau	Vendredi	22/05-12/06-26/06-...	15/05-29/05-05/06-19/06-...
<b>PLOEUC L'HERMITAGE L'HERMITAGE LORGE</b> ZA du Paly	Lundi - Mercredi - Samedi	06/05-16/05-18/05-20/05-30/05-06/06-08/06-10/06-20/06-22/06-24/06...	09/05-11/05-13/05-23/05-25/05-27/05-03/06-13/06-15/06-17/06-27/06-29/06...
<b>GUERLEDAN MUR DE BRETAGNE</b> ZA de Guergadic	Mercredi - Samedi	06/05-16/05-18/05-20/05-30/05-06/06-10/06-20/06-24/06-...	09/05-13/05-23/05-25/05-27/05-03/06-13/06-17/06-27/06-...
<b>MERDRIGNAC</b> - ZA de l'Hyvet	Mardi - Samedi	12/05-16/05-26/05-30/05-02/06-06/06-16/06-20/06-30/06 ...	09/05-19/05-23/05-09/06-13/06-23/06-27/06-...
<b>LE MENE - ST GOUENO</b> Les Quatre Routes	Lundi - Jeudi	14/05-18/05-28/05-04/06-08/06-18/06-22/06-...	07/05-11/05-25/05-11/06-15/06-25/06-29/06-...

## Redevance Ordures Ménagères

Pour un traitement rapide des dossiers, il est demandé d'adresser les réclamations ou autres par mail [servicedechets@loudeac-communaute.bzh](mailto:servicedechets@loudeac-communaute.bzh)  
Nous comptons sur la compréhension de tous dans cette période difficile.

## Le Relais : Collecte de textiles

**Merci pour votre don qui participe avec le Relais à lutter contre l'exclusion !**

La propagation du Coronavirus amène les autorités à prendre des mesures fortes et nous appelle tous à prendre nos responsabilités ; Soucieux de préserver la santé de nos collaborateurs qui collectent

et valorisent vos textiles (vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie) et de respecter les mesures gouvernementales, nous vous informons de l'arrêt de la collecte des conteneurs et du tri jusqu'à nouvel ordre. Merci de bien vouloir garder vos sacs fermés chez vous jusqu'à la reprise de la collecte.

## Urbanisme - LCBC

**Délais d'instruction des autorisations en période de confinement pour toutes les « autorisations du droit des sols » déposées ou en cours d'instruction :**

- La période dérogatoire a commencé le 12 mars et s'achèvera à la fin de l'état d'urgence sanitaire fixé actuellement au 24 mai 2020.
- Les délais d'instruction mentionnés dans le récépissé de dépôt de votre dossier commenceront à courir le 24 mai prochain.
- Les délais en cours sont décalés à concurrence de leur avancement (seulement si l'état d'urgence sanitaire n'est pas prolongé).
- Aucune autorisation tacite n'est possible durant cette période dérogatoire.
- Les dépôts de dossiers sont possibles (boîte aux lettres de la mairie, envoi postal mais l'envoi par mail est à favoriser), et seront pour la plupart être traités jusqu'aux décisions (sauf pour les dossiers pour lesquels des avis extérieurs sont nécessaires). Pensez à bien mettre vos coordonnées (mail et téléphonique) pour que

l'on puisse vous contacter durant l'instruction de votre dossier.

- Les services urbanisme de Loudéac Communauté souhaite vous assurer la continuité de service la plus optimale possible. Dans ce contexte, nous invitons tout pétitionnaire (actuel ou futur) à prendre contact par mail [urbanisme@loudeac-communaute.bzh](mailto:urbanisme@loudeac-communaute.bzh) pour tout renseignement utile sur son projet ou 02 96 66 14 62.

### Quelques informations complémentaires :

Tous les délais inhérents à l'instruction de votre dossier sont interrompus : délai de réponses des services extérieurs consultés, délai d'envoi du courrier informant du caractère incomplet du dossier déposé, délai pour compléter le dossier auprès de la commune, consultation d'instruction de la demande, délai de recours (gracieux et contentieux). Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information.



## Vie associative

### Protection Civile



**PROTECTION CIVILE**  
AIDER · SECOURIR · FORMER

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid19, et suite à une sollicitation de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des secouristes de notre Antenne sont à pied d'œuvre depuis le mardi 17 mars à la maison médicale de garde de Loudéac aux horaires d'ouverture habituels le soir et le week-end. Leur mission ? En binôme et en collaboration avec le médecin de garde, ils filtrent les patients et gèrent la file d'attente. Depuis le début de cette mission, trois personnes du secteur se sont présentées spontanément et sont intégrées au dispositif aux côtés de nos secouristes.

D'autre part, vous pouvez désormais nous retrouver sur Facebook où nous avons une page « Protection Civile de Plémet ». N'hésitez pas à aller jeter un œil et à aimer la page !

Contact : 06 61 02 22 10 ou [protection.civile.plemet@gmail.com](mailto:protection.civile.plemet@gmail.com)

### Familles Rurales - Les Loustics



Les Loustics ont passé leurs vacances de février au centre de loisirs en s'amusant sur la thématique des Schtroumpfs au Pôle Nord ! Au programme : maison champignon, Schtroumpf cake, igloo, création de bonnets de Schtroumpfs en couture, pingouin...

Pour le défilé du 40ème Carnaval de la commune ce n'est pas moins d'une trentaine de Schtroumpfs qui a défilé aux côtés des autres spider-man, et princesses !

La moyenne de fréquentation des vacances était de 36 enfants avec un pic à 47.

L'équipe était constituée d'Edith (directrice), Magali, Stéphanie, Valentin, Léo, Elouan (animateurs), Justine et Anaëlle (stagiaires SAPAT).

## Familles Rurales - Section Jeunesse



Vendredi 14 février, la section jeunesse de l'association Familles Rurales de Plémet organisait pour ses jeunes adhérents, une soirée jeu sur la thématique de l'utilisation des outils numériques.

Émeline Durot, chargée de mission enfance et jeunesse à la fédération Familles Rurales des Côtes d'Armor a animé la soirée, accompagnée d'Édith Goarin (animatrice et directrice) via le plateau de jeu « Médiasphère » édité chez Canopé, qui dépend de l'Éducation Nationale.

Ce jeu a pour objectif de travailler les compétences en éducation aux médias et à l'information de façon ludique. Il permet des débats et réflexions en partant des pratiques et de l'expérience des jeunes : réseaux sociaux, médias sociaux, médias d'information, validation de l'information, etc.

Ainsi, 7 jeunes ont participé à la soirée et ont appris des choses intéressantes sur les médias : l'innovation qu'ils permettent mais également leurs dangers.

Cette soirée sera poursuivie en avril par une réunion d'échanges à destination des parents (adhérents ou non à l'association) sur un thème en lien avec les outils numériques et l'utilisation qu'en ont leurs enfants.

## Toujours Belle la Vie



**L'année 2020 a débuté par la traditionnelle galette des rois avec les familles. C'est un après-midi de partage apprécié de tous.**



Le 6 février, une rencontre avec André Lecoq et Hélène Gustin de CAC 22 a été organisée par Steffi. Les bénévoles se sont associés à cette rencontre. Les résidents ont pu échanger avec André Lecoq en gallo à partir de photos anciennes prêtées par André Grall. Les résidents ont pu se souvenir des personnes et raconter les événements représentés sur les photos. Un après-midi agréable à renouveler.

Le 7 février, « DUO PLUS OU MOINS » de Kergrist est venu divertir les résidents qui ont repris les chants populaires les plus connus. Monique qui interprète une dizaine de chants

est accompagnée d'Alex avec son accordéon diatonique

Un après-midi crêpes avec les collégiens, un autre avec les bénévoles et le passage du carnaval des enfants de Plémet ont complété les animations habituelles.

Le 8 mars a eu lieu notre 1er fest deiz. Il a été maintenu malgré les événements liés au covid 19. Nous n'avons eu que 79 entrées. Nous n'avons pas réalisé le nombre espéré. Les groupes Kastelodenn et Harold Kotri ont assuré une ambiance chaleureuse. Les danseurs ont ainsi passé un bon moment.

Depuis le 12 mars, les animations de l'association ont cessé. Nous gardons le lien avec les résidents en leur téléphonant régulièrement. À tous, nous avons envoyé un petit mot avec des photos prises lors d'activités. Et nous leur préparons d'autres surprises.

A ce jour, aucun cas de covid 19 ne s'est déclaré à la Résidence. On remercie toute l'équipe de bien s'occuper de nos aînés pour qu'on puisse les retrouver en pleine forme et le plus vite possible. On remercie toutes les couturières qui confectionnent des masques en tissu pour le personnel.

L'association « Toujours Belle La Vie » vous souhaite un bon 1<sup>er</sup> mai bien à l'abri chez vous.



## La Truite du Ridor



Remise des coupes et truites aux lauréats.

**La Truite du Ridor a organisé sa 44<sup>ème</sup> édition le 1<sup>er</sup> et le 2 février.**

Le samedi après-midi a commencé par le stage de galettes : tous les stagiaires sont repartis satisfaits avec leur fabrication et leur diplôme. Dans la salle d'à côté les danseurs se sont donnés à leur plaisir en participant au fest-diez.

La soirée s'est terminée par la dégustation de galettes saucisses et le fest-noz.

Le dimanche, après la traditionnelle potée préparée par les bénévoles de l'association, ouverture de la veillée galloise et place au concours. Les vingt-quatre prestations en contes, chants et musiques ont été appréciées par un public chaleureux. Après délibération du jury, la présidente Marie Thérèse Bléteau a annoncé les résultats et remis les truites et coupes aux lauréats.

Une belle rencontre qui met en valeur la langue et la culture galloise.

## L'Outil en main



La crise sanitaire nous a obligés à interrompre prématurément les activités de nos différents ateliers. A ce jour, nous ne sommes pas en mesure de donner date de reprise éventuelle. Il nous faudra peut-être attendre la rentrée de septembre. Mais durant ce trimestre écoulé, les activités ont été nombreuses et ponctuées de quelques évènements, notamment l'atelier cuisine qui a reçu la visite d'un ancien pâtissier de Loudéac pour partager avec les enfants l'art de confectionner des chouquettes et du chocolat. C'est certainement avec beaucoup de plaisir qu'ils ont pu partager ces recettes avec leurs parents en rentrant à la maison.

## Foire St Lubin



Le public a répondu du présent à la foire de Saint Lubin. Les animations présentées par les Plantous et Greffous, le Cac Sud 22, l'Outil en Main... ont ravi les visiteurs.

La collection d'outils et la diversité des volailles et des plantes ornementales ont rencontré un vif succès. Jean Le Maître, président du comité de St Lubin, a livré des anecdotes savoureuses et inconnues sur l'histoire de la chapelle et du village.

## Les ateliers loisirs et création

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, nous ne sommes pas en mesure de donner de date de reprise de nos différentes activités.

Chaque atelier préviendra ses adhérents le moment opportun. Pour de plus amples informations, les personnes intéressées peuvent toujours prendre l'attache des référents de chaque atelier.

Plusieurs dames de l'atelier couture ont durant cette période de confinement, répondu à la demande de diverses structures, notamment l'EHPAD pour confectionner des masques et surblouses.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidées en nous offrant des draps, du tissu et des élastiques.

## Bibliothèque

Durant toute la période de fermeture des bibliothèques municipales, la Bibliothèque des Côtes d'Armor propose aux lecteurs de s'inscrire à ses ressources numériques (livres numériques, musique, films, autoformation, soutien scolaire, presse en ligne) sans avoir à faire la démarche auprès de vos bibliothèques.

**Pour plus d'informations sur ce service et sur les conditions d'inscription, connectez-vous à :** <http://bca.cotesdarmor.fr/Default/doc/AGENDA/3751>.

L'accès à ce service étant conditionné à une inscription dans une bibliothèque des Côtes d'Armor, une vérification sera effectuée par la B.C.A. dès le retour à la normale.

Retrouvez également des ressources numériques en libre accès sur le blog du réseau de la Bibliothèque des Côtes d'Armor, enrichi régulièrement : <http://librotheque.alwaysdata.net/>.

**Ces informations ont été mises sur la page d'accueil du portail du réseau des bibliothèques de Loudéac Communauté.**

## A vos casseroles : L'île flottante fraise menthe

### INGRÉDIENTS

#### POUR 4 PERSONNES

Pour les blancs en neige :

- 150 g de blanc d'œuf,
- 90 g de sucre semoule, 1 zeste de citron jaune, 8 g de Get 31, feuilles de menthe fraîche pour le dressage

Pour le smoothie fraise :

- 500 g de fraises dont quelques-unes pour le dressage, 50 g de sucre en poudre, 30 g de jus de citron jaune.



### PREPARATION : 1h15 MN – CUISSON : 1 MN

1 - 1 Le smoothie fraise : Laver et équeuter les fraises. Mixer tous les ingrédients jusqu'à ce que la préparation soit lisse. Conserver au frais.

2 - 2 Les blancs en neige : Monter les blancs avec le sucre, le Get 31 et les zestes de citron jaune. Sur un plat qui peut aller au four micro-ondes, réaliser à l'aide d'une poche des boules de blancs en neige (environ 35 g chacune). Faire cuire au four micro-ondes 30 à 45 sec à pleine puissance. Réserver au frais.

3 - Pour finir : dans des verrines, disposer des fraises coupées en morceau. Couler le smoothie fraises par-dessus puis disposer les blancs en neige. Décorer avec des quartiers de fraises et des feuilles de menthe.

## Au jardin :



### LE POTAGER EN JUIN

Sarclage, binage, arrosage. Les activités ne manqueront pas ce mois-ci dans le potager. Le sarclage et le binage restent, quoi qu'il arrive, indispensables pour que les mauvaises herbes ne viennent pas empiéter sur l'espace vital de vos légumes.

L'arrosage dépendra plus de la saison, et de la plante bien entendu. Si le temps n'est pas trop sec, contentez-vous d'un arrosage ponctuel, de préférence le soir. Les semis doivent en revanche bénéficier d'un arrosage journalier pour bien lever (là encore, préférez arroser le soir pour que toute l'eau ne s'évapore pas).

**D'autres activités sont également de mise lors du mois de juin pour de nombreux légumes :**

**Butter :** pois, haricots, pommes de terre (commencez déjà à prévenir le risque de mildiou)

**Tailler :** tomates, melons

**Tuteurer :** concombres, cornichons

**Eclaircir :** carottes, laitue, betterave, navets

**Semer :** choux de Bruxelles, choux fleurs d'automne, blettes, courges

**Repiquer :** poireaux,

**Récolter :** ail, échalotes, oignons, pommes de terre hâtives, épinard, carottes

En plus de l'activité saisonnière, il faut aussi penser à l'avenir et commencer à préparer la récolte prochaine en semant certaines plantes potagères. Vous pouvez de même semer les fraisiers pour les saisons futures

## Sudoku

	5				8	9		4
	2	9		5	6			7
		6		9		5	2	
5			1	6	3		4	2
3		4	8		9	7		1
1	8		5	4	7			3
	7	5		1		3		
9			6	8		4	7	
6		8	3				1	

## Citation

*La santé est la première des libertés, et le bonheur en est la base.*

*Citation de Henri-Frédéric Amiel ; Journal intime, le 3 avril 1865.*

# Naissances

## PLÉMET

- 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Mewen KLISING
- 1<sup>er</sup> janvier 2020 – Théo LE PLOUFLE
- 1<sup>er</sup> février 2020 – Lilou HAMON
- 3 février 2020 – Jullian CULIDIUC
- 19 février 2020 – Ohélya ABDALLAH
- 1<sup>er</sup> avril 2020 – Malo DUROS WERLY



# Mariages



## PLÉMET

- 15 février 2020 – Aurélie BOSSON et Chloé LEPETIT
- 29 février 2020 – Marion LE GALL et Anli M'BARAKA

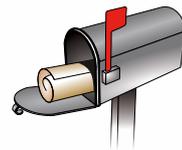


# Décès

## PLÉMET

- Christine DEWAR épouse ELLIS 17 janvier 2020
- Gérard LETROUX 20 janvier 2020
- Jeannine CONGRETTEL, épouse BERTHELOT 24 janvier 2020
- Roger BAUD 27 janvier 2020
- André LAINÉ 12 février 2020
- Raphaël MICHEL 12 février 2020
- Catherine ROPARS épouse THOMAS 21 février 2020
- Sidonie JOUET épouse PECHEUR 27 février 2020
- André BOISHARDY 15 mars 2020
- Madeleine BEUCHER épouse LE PAUDERT 30 mars 2020
- Thérèse SOREL épouse GALLAIS 8 avril 2020
- Marcel AUDRAIN 17 avril 2020

# Mémento - Permanences



## Contacts Mairies

La mairie est actuellement fermée, mais un accueil téléphonique est ouvert :

### PLÉMET

3 rue des Étangs - 22210 PLÉMET - Tél. 02 96 25 61 10  
Fax 02 96 25 65 90 - accueil@plemet.fr - www.plemet.fr  
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30  
Jeudi et samedi : 8h30-12h (fermée l'après-midi)

### LA FERRIÈRE

1 place de la Mairie - 22210 LA FERRIÈRE - Tél. 02 96 26 75 59  
Fax 02 96 26 75 09 - mairie.laferriere@orange.fr  
Lundi et mercredi : 9h à 12h30 - Vendredi : 14h à 17h30

## Enfance

### Assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible en Mairie.

### Horaires du Multi accueil

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30  
Tél. 02 96 26 38 89 - Ruelle des 2 âges - PLÉMET

### Relais parents assistants maternels

Loudéac Communauté Centre Bretagne  
4/6 Bd de la Gare - 22600 Loudéac - Tél. : 02.96.66.60.50  
Mail : rpam@loudeac-communaute.bzh

## Les urgences

- Pompiers : 18 / 112 ● Police : 17 ● SAMU : 15/112
- Pharmacie de garde : 32.37 ● SAMU Social : 115
- Cabinet médical PLÉMET : 02 96 66 33 40
- Cabinet infirmier PLÉMET : 02 96 25 68 08
- Cabinet infirmier PLUMIEUX-LA CHÈZE : 02 96 25 57 84
- Maison de Santé Libérale - 9 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDÉAC : 15
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22

## Maison des Services Publics de Loudéac

15 rue de Moncontour - 22600 LOUDÉAC - Tél. 02 96 66 48 37

- CAF : 08 10 25 22 10
- CPAM : 3646
- CARSAT : 3960
- CICAS : 08 20 20 01 89
- Maison de la Justice et du Droit : 02 96 25 01 42
- Passeport Biométrique : 02 96 66 48 38
- Carte Nationale d'Identité : 02 96 66 48 38
- Immatriculations : 02 96 66 48 40
- UFC que choisir : 02 96 78 12 76
- Office du Tourisme du Pays Centre Bretagne : 02 96 28 25 17